

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	6 février 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	6 février 2019	En exercice : 50 Présents : 42 Votants : 47

Séance du lundi 11 février 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 11 février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19h15), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND (arrivée à 19h10), M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, procuration à M. Michel DEFRANCE
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Sylvie CHEVALLIER, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Richard ZEIGER
M. Bruno JAN, procuration à Mme Ludivine DUFOUR
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2019

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport d'orientation budgétaire (ROB) dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

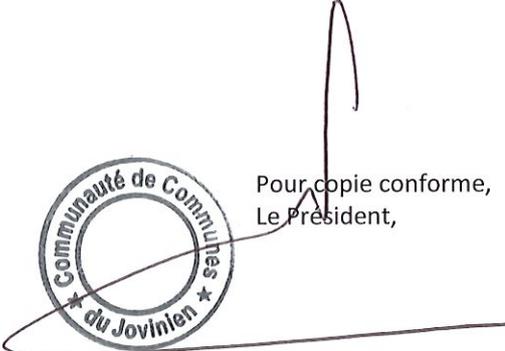
Vu la réunion de la commission des « finances », le 4 février 2019,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 4 février 2019,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires, ci-joint, pour l'exercice 2019.

 Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception
par la Sous-préfecture : 15 FEV. 2019

Date de publication : 15 FEV. 2019



Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2019

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le président d'un EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants doit présenter à l'assemblée un rapport d'orientation budgétaire (ROB) dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce rapport s'appuie notamment sur les dispositions de la loi de finances 2019 et doit donner lieu à un débat qui n'a aucun caractère décisionnel.

Il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

A. L'environnement macro-économique

Afin de mieux cerner le contexte dans lequel notre collectivité sera amenée à voter son budget, voici quelques éléments macro-économiques :

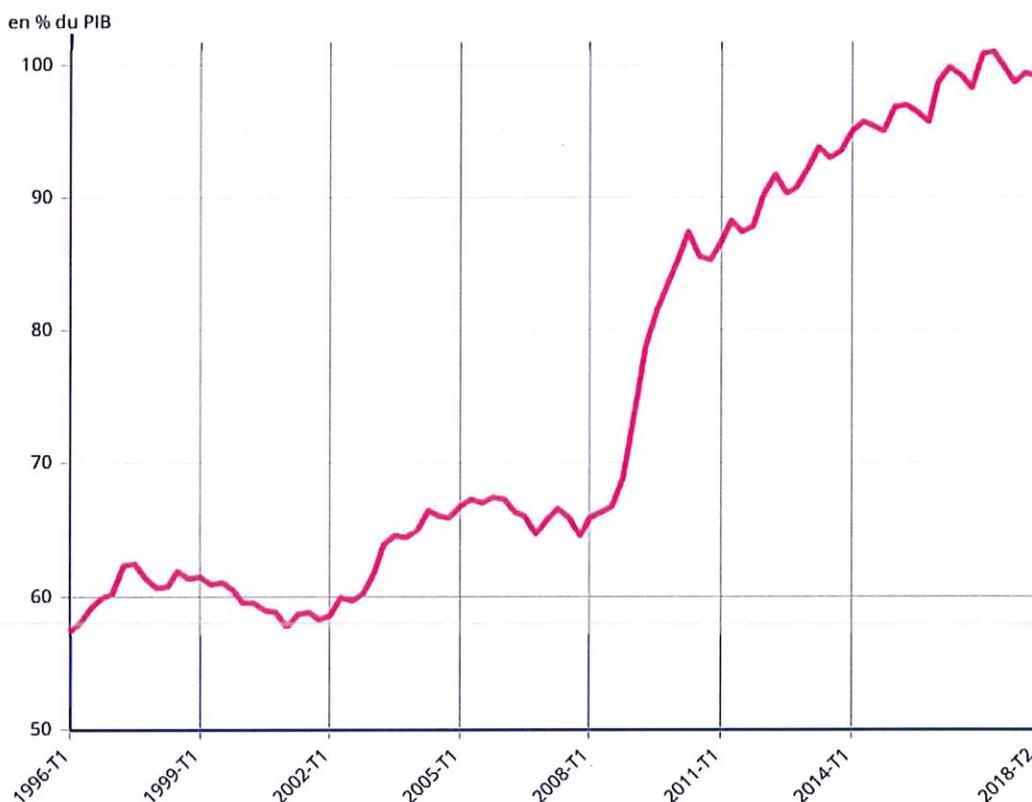
1. La dette publique du pays

La dette publique est la dette au sens du traité de Maastricht, c'est-à-dire la dette de toutes les administrations publiques : Etat, administrations de sécurité sociale, administrations locales et organismes divers d'administration centrale.

A la fin du 2^{ème} trimestre 2018, la dette publique était de près de 2 300 milliards d'euros.

Le graphique ci-après montre l'évolution de la dette depuis 1996 en % du PIB.

Dettes des administrations publiques au sens de Maastricht au deuxième trimestre 2018



2. Un ralentissement de la dynamique dans la zone euro en 2018

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7%, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018.

Suite à deux premiers trimestres de ralentissement en 2018, la croissance a chuté au 3^{ème} trimestre 2018 pour atteindre tout juste 0,2%.

L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis et des difficultés des pays émergents.

Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

Depuis le début de l'année 2018, l'inflation a fortement accéléré dans la zone euro. Elle atteint désormais 2,2% en octobre 2018 et vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Selon toute vraisemblance, la croissance de la zone euro devrait encore diminuer en 2019.

3 Une croissance française qui faiblit en 2018

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au 1^{er} trimestre 2018 (+ 0,2%).

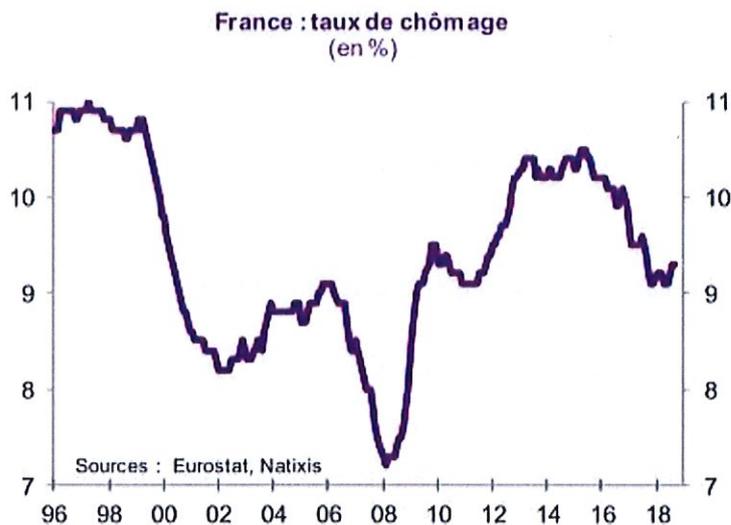
Le 3^{ème} trimestre 2018 a été marqué cependant par un léger rebond (+ 0,4%).

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne.

Après avoir atteint un pic à la mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a progressivement diminué pour atteindre 9,1% fin 2017, son niveau structurel selon les estimations de la commission européenne.

Depuis 2018, la tendance à la baisse semble être enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés.

Au 3^{ème} trimestre 2018, le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3% depuis août.



4 .Une inflation française supérieure à celle de la zone euro

Boostée par la remontée de prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie, l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3% en juillet 2018.

Avec un 1% en moyenne en 2017, l'inflation devrait se situer autour de 1,9% en 2018. La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages.

B. Le projet de loi de finances pour 2019

1. Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités globalement en hausse

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat (DGF, FCTVA, DETR, DSIL, dotation politique de la ville,...) majorés des subventions des autres ministères, des contreparties, des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

Ces transferts atteignent 111,4 milliards € dans le PLF 2019. Leur hausse de 6,5% par rapport à la loi de finances initiale 2018 tient principalement à la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+ 4,8 milliards €).

Le dynamisme de ces transferts financiers depuis plusieurs années est dû à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives.

2. Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2019.

Ces prélèvements pèsent pour plus de 40 milliards € dans le budget de l'Etat et sont composés principalement de :

- ➔ la DGF (environ 26,96 milliards €, montant quasi identique à 2018).
- ➔ Le Fonds de compensation pour la TVA (5,6 milliards €, soit +8,1%)
- ➔ Les compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale (2,2 milliards €, soit +5,8%).
- ➔ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (2,98 milliards €, soit +1,2%).

3. Le détail des mesures du PLF 2019 concernant les collectivités territoriales

a. Les mesures de soutien à l'investissement local

- Le montant de la DETR reste inchangé par rapport à 2018 (1 046 millions €).
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élève dans le PLF 2019 à 570 millions €, contre 615 millions € dans la LFI 2018.
- Transformation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements en une dotation de soutien à l'investissement.

b. Hausse de la péréquation verticale

Globalement, les dotations composant la péréquation verticale (Dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale, DGF des groupements,..) augmenteront de 190 millions € par rapport à 2018.

c. La dotation politique de la ville

Elle se stabilise à 150 millions € en 2019.

Le PLF 2019 déplaçonne le nombre de communes éligibles à cette dotation.

d. Dégrèvement de la taxe d'habitation

Le mécanisme mis en place en 2018 avec 30% d'abattement sera accéléré en 2019 puisque l'extinction de l'impôt local prévu pour 2020 pour 80% des contribuables pourrait avoir lieu dès 2019.

1) Les informations financières concernant la CCJ

La dette

a) Budget principal

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû sur les emprunts contractés par la CCJ s'établit à 4 046 493,10€.

Répartition par prêteur de cette dette :

- Caisse d'épargne : 3 630 975,76 €
- Crédit agricole : 179 643,31 €
- Caisse française de financement local : 235 874,03 €

Les annuités d'emprunts payées par la CCJ en 2018 se sont élevées au total à 335 270 € se décomposant comme suit :

- ➔ 193 689 € pour le capital.
- ➔ 141 581 € pour les intérêts.

En 2019, l'annuité s'élèvera à 381 326 €

b) Budget annexe piscine

La dette au 31 décembre 2018 s'établit à 140 980 €. Cette dette correspond au capital restant sur des emprunts contractés par la ville de Joigny avant le transfert de la piscine à la CCJ (Travaux de réfection de la piscine réalisés au début des années 2000).

Cette somme est apportée par la ville à la CCJ, comme cela a été acté lors du transfert de la piscine (qui a emporté un transfert des charges et des ressources afférentes).

Les contrats de prêt n'ayant pas pu être transférés, il appartient à la CCJ de rembourser chaque année la ville de Joigny jusqu'à extinction de la dette.

En 2019, pour ces emprunts, la CCJ remboursera à la ville de Joigny une annuité d'environ 43 000 €.

Par ailleurs, un emprunt de 140 000 € a été encaissé tout début janvier 2019, pour lequel la CCJ aura une semestrialité d'un montant de 4 200 €.

c) Budget annexe de l'aire d'accueil des gens du voyage

Comme pour la piscine, des emprunts ont été contractés par la ville de Joigny lors de la construction de cette aire.

La CCJ doit donc rembourser à la ville de Joigny les annuités d'emprunts correspondantes.

Le capital restant dû pour ces emprunts est de 93 746 € au 31 décembre 2018.

En 2019, la CCJ remboursera à la ville de Joigny une annuité d'emprunts de 12 879 €.

d) Budget annexe ordures ménagères

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 est de 500 000 €.

L'annuité 2019 sera de 29 072 €.

Ressources humaines – bilan 2018

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION :

Sur 49 agents – 8 ont participé à une formation professionnelle dans le cadre de leur activité

2 agents de catégorie A (2 femme)

1 agent de catégorie B (1 femme)

5 agents de catégorie C (6 femmes)

Nombre total d'heures de formation : 483

FORMATION D'INTEGRATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE APRES NOMINATION

3 agents de catégorie C (3 femmes)

La formation d'intégration se déroule en 2 temps sur un total de 5 jours de présence.

SOCIALE

La collectivité continue d'apporter une participation mensuelle aux agents qui adhèrent à une mutuelle de santé labellisée. 30 agents ont été concernés.

Pour rappel, cette participation est versée sur 10 mois et une majoration pour enfant à charge sur la mutuelle de l'agent, est appliquée :

- 18 agents en catégorie C = 20€/mois
- 7 agents en catégorie B = 18€/mois
- 5 agents en catégorie A = 17 €/mois

La mise en place des chèques déjeuner a été instaurée en 2010, la collectivité participe à hauteur de 50%. Tous les agents de la CCJ en bénéficient. Cette même année, la collectivité a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour tout le personnel titulaire et contractuel sur un emploi permanent, en activité.

La collectivité continue d'apporter sa subvention annuelle à « l'amicale des territoriaux du Jovinien », qui œuvre pour les activités et loisirs au bénéfice du personnel en activité au sein de la collectivité et du personnel des communes membres de la CCJ. L'amicale œuvre également pour l'organisation du spectacle et du goûter de l'arbre de Noël, la prime pour les départs en retraite ainsi que celle lors de la remise de la médaille de travail. Elle intervient également sur certaines actions locales (offre de remise auprès de commerçants icaunais) que le CNAS ne peut offrir, et propose des séjours et sorties à des tarifs négociés.

2018- AGENTS TITULAIRES AU 31/12 - CC JOVINIEN

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
SECTEUR ADMINISTRATIF						
D.G.S (emploi fonctionnel)	1*		1 *	1*		
Attaché principal	2	1	1	2		
Attaché	3		3	3		
Rédacteur Principal de 2ème classe	1		1		1	
Rédacteur	2		2		2	
Adjoint administratif principal 1ère classe	3		3			3
Adjoint administratif principal 2ème classe	1		1			1
Adjoint administratif territorial	5		5			5
Total	17	1	16	5	3	9
		6%	94%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
SECTEUR TECHNIQUE						
Technicien principal 1ère classe	1	1			1	
Technicien principal 2ème classe	1		1		1	
Agent de maîtrise principal	1	1				1
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1				1
Adjoint technique principal 2ème classe	4	2	2			4
Adjoint technique territorial	10	6	4			10
Total	17	10	7	0	1	16
		59%	41%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
SECTEUR SPORTIF						
Educateur des APS principal 1ère classe	3	1	2		3	
Educateur des APS	1	1		0	1	0
Total	4	2	2	0	1	0
		50%	50%			

Total Général	38	13	25	5	5	25
		34%	66%	13%	13%	66%

* La DGS a double carrière. Le total de l'effectif est de 51 agents sur les emplois permanents, tout statut confondus

2018- AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS AU 31/12 CC JOVINIEN

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
SECTEUR ADMINISTRATIF						
Catégorie A	3	3		3		
Catégorie B	1	1			1	
Catégorie C	3	1	2			3
Total	7	5	2	3	1	3
		71%	29%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
SECTEUR TECHNIQUE						
Catégorie A	1	1		1		
Catégorie C	3	3				3
Total	4	4	0	1	0	3
		100%	0%			

Filières / Grades	Effectifs pourvus	HOMMES	FEMMES	CAT A	CAT B	CAT C
SECTEUR SPORTIF						
Catégorie B	2	1	1		2	
Total	2	1	1	0	2	0
		50%	50%			

Total Général	13	10	3	4	3	6
		77%	23%	31%	23%	46%

2) Les orientations budgétaires pour 2019

La fiscalité

Les taux 2018 sont les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 22,52 %
- Taxe d'habitation : 9,51 %
- Taxe Foncière non bâti : 2,21 %

Par ailleurs, le conseil communautaire, par délibération du 20 septembre 2018, a fixé à 62 500 € le produit de la GEMAPI pour l'année 2019.

Cette recette servira en 2019 à financer, avec les subventions de l'agence de l'eau, les travaux dans les communes de :

- Bussy en Othe : aménagement des étangs de Saint-Ange
- Cézy : Remise en eau d'un bras du Vrin.

Les principales dépenses et recettes des budgets de la CCJ et les investissements prévus en 2019

A) Le budget annexe piscine

La CCJ a la gestion de cet équipement depuis le mois de septembre 2013.

Les dépenses totales de fonctionnement en 2018 se sont élevées à environ 780 000 € et se décomposent comme suit :

- Frais de personnel : 401 000 €.

- Electricité et gaz : 186 000 €, sachant que pour l'électricité, la ville de Joigny rembourse la partie concernant le stade et la salle omnisport (21 000 €)
- La maintenance et le gros entretien de chaufferie : 58 000 €
- Le remboursement de frais de personnel au budget principal (39 000 €)
- Les charges financières : 12 500€
- Les produits de traitement : 14 000 €
- Les dépenses d'entretien et de réparations : 33 000 €
- La dotation aux amortissements : 22 000 €
- Les dépenses diverses : 14 500 €

Les dépenses de fonctionnement de la piscine sont financées essentiellement par :

- 1) Les droits d'entrée versés par les usagers : 154 000 € en 2018
- 2) Le remboursement de frais d'électricité par la ville de Joigny : 21 000 €
- 3) La subvention d'équilibre du budget principal : 598 000 € en 2018

Les principaux investissements prévus en 2019 à la piscine

- Les travaux d'extension de la piscine : 1 650 000 €
- L'installation de caméras pour la surveillance extérieure : 20 000 €
- La 2^{ème} et dernière phase de travaux d'accessibilité : 12 000 €
- Le remplacement des luminaires dans les bassins en Led : 10 000 €
- Le remplacement de collecteur en chaufferie : 10 000€

B) Le budget annexe des ordures ménagères

En 2018, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à environ 2 700 000 € se décomposant comme suit :

- 1 300 000 € payés aux prestataires pour le traitement et la collecte des déchets
- 690 000 € pour les frais de personnel
- 120 000 € de remboursement de frais de personnel au budget principal
- 136 500 € de provisions pour impayés (Redevance incitative)
- 91280 €-de frais de carburant
- 89 000 € pour les réparations du matériel roulant.
- 90 000 € pour la dotation aux amortissements

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe ordures ménagères sont financées par :

- La redevance incitative dont le produit est estimé à un peu plus de 2 200 000 € en 2018 dans l'attente de la facturation du second semestre 2018.
- La reprise de matériaux : 145 000 € en 2018
- Les subventions de CITEO et de l'ADEME: 496 000 € en 2018.
- La vente de bacs, de sacs et de composteurs : 24 000 € en 2018

Les principaux investissements prévus en 2019 sur ce budget annexe

- Une benne à ordures ménagères : 180 000 €.
- Système identification RI pour des bennes : 33 000 €
- Des colonnes à verre : 50 000 €
- Des colonnes pour points de regroupement : 45 000 €
- L'achat de composteurs collectifs : 20 000 €.

C) Le budget annexe ZAE

Sont comptabilisés dans ce budget :

- Les dépenses d'entretien et de réparations dans les zones d'activité économique : 45 000 € en 2018.
- Les travaux d'extension des réseaux dans la zone d'activité de Saint-Julien-du-Sault : environ 35 000 € (crédits 2018 reportés en 2019).
- L'aménagement du giratoire en ZI de la petite île à Joigny : 310 000 € au BP 2019

D) Le budget annexe de l'aire d'accueil des gens du voyage

La gestion de l'aire a été confiée à la société ACGV à laquelle la CCJ verse 75 000 € annuellement.

Les autres dépenses de fonctionnement de ce budget comprennent :

- Les frais d'électricité : 27 000 €
- Le remboursement d'annuité d'emprunts à la ville de Joigny : 13 000 €
- Les réparations, l'entretien, les frais de téléphonie et d'internet, la maintenance du logiciel : 12 000 €.

En 2019, en investissement, il est prévu d'installer un éclairage LED dans les sanitaires.

Les recettes de ce budget annexe sont constituées principalement de la subvention d'équilibre du budget principal (77 000 € en 2018), de la participation de la CAF (27 000 €) et des droits de séjours versés par les usagers (21 000 €)

E) Le budget principal

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

1) **Les reversements de fiscalité** : 5 609 000 € en 2018, soit **60%** des dépenses de fonctionnement.

IL s'agit :

- des attributions de compensation
- de la DSC
- de la contribution au FPIC
- du FNGIR
- du reversement de la taxe de séjour à l'EPIC Office de tourisme de Joigny et du Jovinien.

2) **Les frais de personnel** : 1 176 000 € en 2018 ce qui représente **13%** des dépenses de fonctionnement.

3) **La redevance versée à la Chambre de commerce et d'industrie** conformément aux dispositions de la DSP (231 314 € en 2018).

4) **La redevance versée au CCAS** dans le cadre de la DSP pour la gestion de la micro crèche : 74 801 € en 2018.

5) **L'entretien de la voirie intercommunale** : un budget de 275 000€ sera proposé en 2019.

6) **Les prestations de balayage mécanique** et de traitement des déchets de balayage : budget de 85 000 € en 2019.

7) **La subvention à l'EPIC office de tourisme de Joigny et du Jovinien** : 159 000 € en 2018.

8) **Les subventions d'équilibre aux budgets annexes** : 755 000 € en 2018, soit 8% des dépenses de fonctionnement.

9) **Les intérêts de la dette** : environ 142 000 € en 2018. Pour 2019, la charge d'intérêts devrait s'établir à 145 000 €.

10) **Les dépenses liées à la GEMAPI** : 450 000 € pour les travaux d'aménagement des étangs de Saint-Ange ainsi que 25 000 € pour la remise en eau du bras du Vrin seront inscrits au BP 2019.

Ces travaux sont subventionnés respectivement à 95% et à 80% par l'Agence de l'Eau.

Les recettes de fonctionnement du budget principal comprennent :

1) **Les produits de la fiscalité** : CFE, taxe d'habitation, TASCOM, CVAE, IFER, taxe de séjour + le FPIC.

Ces produits se sont élevés à 6 476 455 € en 2018, **soit 71 %** des recettes de fonctionnement.

2) **Les dotations et subventions** : DGF, FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, allocations compensatrices en matière de TH, participations de la CAF pour le fonctionnement du RAM et pour le contrat enfance.

Ces recettes se sont élevées à 1 587 000 € en 2018, **soit 18 %** des recettes de fonctionnement.

Evolution de la dotation d'intercommunalité :

- 2015 : 451 121 €
- 2016 : 286 858 €
- 2017 : 222 108 €
- 2018 : 192 548 €

Evolution de la dotation de compensation :

- 2015 : 1 111 145 €
- 2016 : 1 089 644 €
- 2017 : 1 059 366 €
- 2018 : 1 037 245 €

3) **Les loyers** : 265 590 € en 2018, **soit 3 %** des recettes de fonctionnement.

Les loyers perçus proviennent de la CCI, d'Ondul Yonne, de la ville de Joigny et des occupants du bâtiment Adrien Durant.

En 2018, le produit des loyers augmentera du fait de la location des locaux dans le bâtiment Adrien Durant.

Les principaux investissements prévus en 2019 **sur le budget principal**

- Un programme de travaux de voirie CCJ : 1 100 000 €.
- L'aménagement aux abords du collège Marie Noël à Joigny : 720 000 €
- L'aménagement des berges de l'Yonne : 600 000 €
- Création de deux maisons de services au public : Bussy en Othe et Verlin : 200 000 €
- Des travaux de couverture sur les bâtiments loués à Ondul'Yonne : 200 000€
- Des travaux complémentaires dans le bâtiment Adrien Durant (caméras, climatisation, signalétique, menuiseries extérieurs au RDC, mobilier, aménagements extérieurs, abri-vélos.) : 200 000 €.
- La mission d'assistance à la mise en œuvre du PCAET : 45 000 €
- La poursuite des aides pour le ravalement des façades et aux propriétaires occupants.
- La continuation de l'aide au petit patrimoine versée aux communes de la CCJ : 72 000 €.

Il est aussi envisagé :

- De créer un parc dans l'ancien groupe géographique de Joigny :
- D'acquérir des panneaux signalétiques pour les églises.
- D'apporter des aides pour l'immobilier d'entreprises.
- D'acquérir des bornes électriques.
- D'installer une vidéo-surveillance et un totem dans l'aire de covoiturage.
- De réaliser un aménagement mobilier dans l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien

- De réaliser un diagnostic multicritères (social, techniques et juridique) des copropriétés, subventionné à 50 % par l'Etat
- Participation à la mise en place du FTTH.

Ce programme d'investissement sera financé par le Fonds de compensation pour la TVA, les subventions, le virement provenant de la section de fonctionnement et par l'emprunt.

